

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET FINANCIERES

DIVISION DU PERSONNEL

17 FEVRIER 1982
/) DECRET N° 82/174 DU ETR-SG/DAAF/DP.-

portant nomination de Monsieur ICKAMA
Jean-Michel en qualité de Secrétaire
d'Ambassade à l'Ambassade de la République
Populaire du Congo à LA HAVANE.-

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI
CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA
REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT
DU CONSEIL DES MINISTRES,

ISAS :

FP.-

CE.-

- Vu la Constitution du 8 Juillet 1979;
- Vu la Loi 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'Article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979;
- Vu la Loi 15/62 du 3 Février 1962 portant Statut Général des fonctionnaires des cadres de la République;
- Vu le Décret n° 62-130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;
- Vu le Décret n° 61-143/FP du 27 Juin 1961 portant Statut Commun des cadres du Personnel Diplomatique et Consulaire de la République;
- Vu le Décret n° 62-197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la Loi 15/62 du 3 Février 1962 portant Statut Général des fonctionnaires;
- Vu l'Arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;
- Vu le Décret n° 64-165 du 22 Mai 1964 fixant le Statut Commun des Cadres de l'Enseignement;
- Vu le Décret n° 74/470 du 11 Décembre 1974 abrogeant les dispositions du Décret n° 62-196/FP du 5 Juillet 1962;
- Vu le Décret n° 75/214 du 2 Mai 1975 fixant le régime de rémunérations applicables aux agents diplomatiques, consulaires et assimilés en poste à l'étranger et aux Ambassadeurs Itinérants;
- Vu le Décret n° 77-13/ETR-SG/DAAF du 11 Janvier 1977 fixant la durée des affectations des agents congolais dans les postes diplomatiques ou consulaires;
- Vu le Décret n° 79/658 du 1er Décembre 1979 portant restructuration des Ambassades de la République Populaire du Congo;
- Vu le Décret n° 77/455/ETR-SG/DAAF/DP du 31 Août 1977 portant nomination de Monsieur SAMBA Erasme, en qualité de Secrétaire d'Ambassade chargé de la gestion financière à l'Ambassade de la République Populaire du Congo à LA HAVANE;
- Vu le Décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
- Vu le Décret n° 80/512 du 21 Novembre 1980 fixant le régime des indemnités de déplacement des agents de l'Etat;
- Vu le Décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
- Vu le Décret n° 81/017 du 26 Janvier 1981 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement;
- Vu le Rectificatif n° 81/016 du 26 Janvier 1981 au Décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;

LE D E C R E T E :

ARTICLE 1ER.- Monsieur ICKAMA Jean-Michel, Instituteur-Adjoint de 6ème échelon, de la catégorie C, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) précédemment Secrétaire d'Ambassade à l'Ambassade de la République Populaire du Congo à BANGUI, est nommé Secrétaire d'Ambassade

.../...

Transféré à l'Ambassade de la République Populaire du Congo à LA HAVANE, en remplacement de Monsieur SAMBA Erasme, appelé à d'autres fonctions.

ARTICLE 2.- Le Ministre des Affaires Etrangères, le Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale, le Ministre des Finances, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé à l'Ambassade de la République Populaire du Congo à LA HAVANE, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo./-

BRAZZAVILLE, le 17 FÉVRIER 1982

Par le Président du Comité Central du Parti Congolais du Travail, Président de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil des Ministres,

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO-MATSIONA.-

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-

Le Ministre des Affaires Etrangères;

Pierre N Z E.-

Le Ministre des Finances,

YVINE CSSETOUMBA LEKOUNDZOU.-

IMPLIATIONS :

PR.....	2
PM.....	2
PT.REL.EXT.....	2
AB/MAE.....	2
GAE.....	2
MINITRAVAIL.....	2
MINIFINANCES.....	2
GTFF/DFP.....	2
BE.....	2
CF.....	2
IGCM/BC.....	2
AMBACOBRAZZA LA HAVANE	2
DIVISION DU PERSONNEL.	2
INTERESSE.....	1
DOSSIER.....	3